

FICHE DE POSTE

AGENT DES SERVICES TECHNIQUES (35h/semaine)

CDD 3 mois – reconductible

Candidature à l'attention de madame le Maire : mairie@st-gingolph.fr

Ou

MAIRIE DE SAINT- GINGOLPH 3 rue de la Puyaz / 74500 SAINT-GINGOLPH

Le poste est placé sous la responsabilité hiérarchique du responsable des services techniques, de l'Adjoint en charge des services techniques et du Maire.

Le service est composé de 2 agents titulaires à temps complet et d'un agent en CDD – renfort saisonnier en juillet/août

Missions principales :

1. Le service

- Missions courantes du service
 - Entretien et nettoyage des espaces publics : Maintenance des voies publiques, curage ...
 - Entretien des espaces verts : Gestion des massifs fleuris (désherbage, tonte régulière), entretien des espaces verts, arrosage, propreté.
 - Maintenance des bâtiments communaux : Réalisation de petits travaux d'entretien dans les bâtiments communaux (réparations légères, travaux de peinture, etc.).
 - Suivi des véhicules et de l'outillage : Assurer l'entretien et la maintenance du parc de véhicules et des outils utilisés par le service.
 - Viabilité hivernale : Participation aux opérations de déneigement et salage (manuels ou mécaniques) des routes et espaces publics.
 - Logistique des fêtes et manifestations : Participer à l'organisation logistique des événements (montage, démontage, transport de matériel).
 - Petite manutention : Réalisation d'opérations de manutention et de petits travaux divers pour la commune.
 - Services à la population : Gestion du ramassage de déchets verts, encombrants, cartons, avec évolution en fonction des décisions du Conseil Municipal.

2. l'agent

- Missions principales

a. **Entretien et nettoyage des espaces publics :**

- Assurer l'entretien et le nettoyage régulier des espaces publics, des voies publiques, des réseaux et curage des fossés.
- Participer à la gestion de la propreté urbaine et veiller au bon état des voiries et infrastructures.

b. **Entretien des espaces verts :**

- Réaliser des travaux d'entretien des espaces verts (tonte, désherbage, taille des haies, etc.).
- Maintenir la propreté des massifs fleuris et des parterres.
- Assurer l'arrosage et la fertilisation des espaces verts.
- Effectuer tous travaux d'entretien liés au cadre paysager de la commune.

c. **Maintenance des bâtiments communaux :**

- Réaliser des petits travaux de maintenance et d'entretien sur les bâtiments communaux (réparations mineures, entretien des installations).
- Participer à l'entretien préventif et curatif des équipements et bâtiments municipaux.

d. **Suivi du matériel et du parc de véhicules :**

- Veiller à l'entretien régulier et au bon état du parc de véhicules et d'outillage.
- Effectuer des contrôles réguliers sur les équipements et en assurer le bon fonctionnement.
- Assurer la gestion des stocks de fournitures nécessaires à l'entretien (matériaux, outils, produits d'entretien, etc.).

e. **Viabilité hivernale :**

- Participer aux opérations de déneigement et de salage des routes et chemins communaux, manuellement ou à l'aide d'équipements mécaniques.
- Assurer la sécurité des usagers durant la période hivernale en garantissant une viabilité maximale des voies publiques.

f. **Services à la population :**

- Effectuer des services à la population, en particulier le ramassage de déchets verts, encombrants, et cartons.
- Adapter et évoluer en fonction des décisions du Conseil Municipal et des besoins identifiés dans la commune.

g. **Missions spécifiques lors des manifestations communales :**

Gestion des intervenants :

- Gérer les intervenants pour les tâches de manutention et logistique lors des événements organisés par la commune (fêtes, marchés, cérémonies).
- Veiller au bon déroulement de la manutention en assurant la coordination entre les différents acteurs.

h. **Logistique et manutention :**

- Participer physiquement à l'organisation logistique des manifestations (montage, démontage, transport de matériels).
- S'assurer que tout le matériel nécessaire soit disponible et bien réparti sur les sites des événements.
- Prendre part aux tâches physiques nécessaires à la mise en place et au démontage des installations temporaires (scènes, stands, structures, etc.).

3. Compétences et qualités requises :

- Avoir une bonne condition physique.
- Connaissance des outils et matériels utilisés pour l'entretien des espaces publics, des espaces verts, et pour la manutention.
- Être autonome et savoir travailler en équipe.
- Savoir prendre des initiatives et avoir un bon sens de l'organisation.
- Permis de conduire (type B) souhaité pour la conduite de véhicules municipaux.

Relations hiérarchiques :

- Sous la responsabilité du Responsable des Services Techniques

Conditions de travail :

- Travail en extérieur, dans des conditions climatiques variables (été/hiver).
- Possibilité d'interventions en dehors des horaires de travail normaux pour les manifestations ou en cas de conditions météorologiques particulières (neige, verglas, etc.).